

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur Masson rappelle que l'objet de ce budget annexe est d'individualiser les opérations de cessions de terrains issus de la division de la parcelle AK213.

Aucune opération n'a été effectuée en 2014 car la cession de la dernière parcelle (AK 268) a été retardée du fait de la contestation du permis de construire. Le compte administratif 2014 du budget annexe « Parc Saint Maur » peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	00,00 €
Section d'investissement - Mandats émis :	00,00 €
<u>Total Dépenses</u> :	00,00 €
Section de fonctionnement - Titres émis :	00,00 €
Section d'investissement - Titres émis :	00,00 €
<u>Total Recettes</u> :	00,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE « PARC SAINT-MAUR »

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES :

Section de fonctionnement	:	00,00 €
Section d'investissement (déficit)	:	- 297 600,00 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement	:	00,00 €
Section d'investissement (déficit)	:	- 297 600,00 €
<u>Total Déficit</u>	:	<u>297 600,00 €</u>

Il est précisé que ces résultats seront repris au Budget Primitif 2015.

Monsieur MASSON demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats.

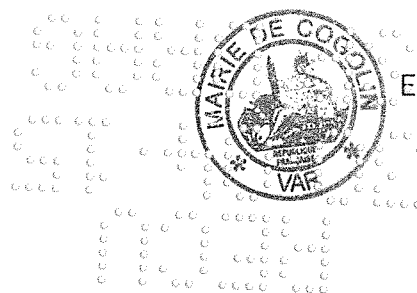
Monsieur le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Administratif du budget annexe « Parc Saint Maur » à **LA MAJORITE – 26 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour Le Maire,
Le Premier Adjoint,



Eric MASSON